

OBJET : ENCADREMENT DES DEVOIRS LORS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Chers Parents,
Cher·e·s responsables d'enfants,

Nous souhaitons par la présente vous informer d'un aspect important concernant les accueils extrascolaires organisés par la Ville de Charleroi au sein des écoles. Il s'agit de la question des devoirs et de leur encadrement par les accueillant·e·s extrascolaires.

Conformément au décret de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), les accueillant·e·s extrascolaires ont pour mission principale d'assurer la sécurité, le bien-être et l'épanouissement des enfants pendant les périodes d'accueil temps libre. Cela inclut la mise en place d'activités ludiques, éducatives et de loisirs favorisant le développement global de l'enfant.

Cependant, il est important de souligner que l'encadrement des devoirs ne fait pas partie des missions dévolues aux accueillant·e·s extrascolaires selon le décret ONE. Par conséquent, ce personnel n'est pas tenu d'assurer cette tâche pendant les moments d'accueil extrascolaire.

Nous tenons à préciser que les enfants qui souhaitent effectuer leurs devoirs, de manière autonome, peuvent le faire durant ce temps extrascolaire. Cependant, il est essentiel de noter que le personnel présent n'est pas chargé de surveiller si les devoirs sont accomplis ni d'évaluer leur exactitude.

Nous comprenons que l'aide aux devoirs puisse être une préoccupation pour de nombreux parents et responsables d'enfants, surtout dans un contexte où l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale est souvent délicat à maintenir.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Chers parents, Cher·e·s responsables d'enfants, nos respectueuses salutations.

Annie GERARD,
Directrice Enseignement et Jeunesse

ANNEXE

CONTACT

Secrétariat extrascolaire
extrascolaire@charleroi.be
T. 071/86.08.10.

Cité administrative
5 rue Jean Monnet
6000 Charleroi